

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2022

AFFICHEE LE :

24/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

13 avril 2022

L’an deux mil vingt deux, le 30 mars, à 20 h 00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Véronique VASTEL, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Christophe LEGENDRE à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Véronique VASTEL à Joël JEANNE.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

PROJET D’EXTENSION DE CAPACITÉ ET DE CRÉATION D’UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION DES BOUES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE MONDEVILLE PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER - AVIS DE LA VILLE DE MONDEVILLE

DELIBERATION N° **DELIB-2022-039**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Mickaël MARIE

Mise en service en 2002, la station d'épuration de Caen la mer du Nouveau Monde, située entre Hérouville-St-Clair et Mondeville, arrive à saturation de sa capacité de fonctionnement optimal. Elle traite aujourd'hui en moyenne 38.000 m³ d'eau usée par jour, pour une capacité limite fixée à 57.000 m³ d'eau usée par jour. L'évolution démographique de la communauté urbaine impose d'accroître sa capacité de traitement pour permettre de traiter les eaux usées de 415 000 habitants d'ici 2045.

Par ailleurs, les boues, c'est-à-dire les résidus issus de la station, initialement séchés et granulés, ne peuvent plus aujourd'hui être traités. La station d'épuration, qui ne dispose pas de stockage, évacue ces boues en continu vers les agriculteurs pour épandage. Or, la réglementation a évolué en 2020 et impose désormais un stockage des boues durant 6 mois minimum avant d'être épandues.

De fait, la communauté urbaine Caen la Mer souhaite faire évoluer la façon de traiter ces boues en mettant en place une méthanisation. Cela permet la production d'énergie renouvelable sous forme de biométhane tout en réduisant les déchets produits par la station. Cela limite par ailleurs le trafic des poids lourds qui évacuaient les boues pour épandage.

Une concertation préalable a été organisée sur ce projet du 19 octobre au 16 novembre 2020 par Caen la Mer. Cette concertation a permis la prise en compte de préoccupations de riverains avant d'achever la conception du projet.

Celui-ci défini, une enquête publique a été prescrite par les services de l'Etat conformément à la réglementation. C'est dans ce cadre que la commune de Mondeville est amenée à donner son avis.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) saisie du projet a interrogé Caen la mer en tant que porteur de projet qui a apporté les réponses satisfaisantes sur les différents sujets, notamment sur les impacts environnementaux.

Ainsi, compte tenu des prochaines limites atteintes de la capacité épuratoire de la station d'épuration du Nouveau Monde et des bénéfices environnementaux importants du projet de méthanisation des boues (production de biométhane, limitation du coût énergétique du séchage des boues, limitation des conséquences environnementales de l'épandage) et, enfin, des avis de la MRAE Normandie et de la cellule d'animation SDAGE Orne Aval Seules, la ville de Mondeville émet un avis favorable au projet d'extension de capacité et méthanisation des boues de la station d'épuration du nouveau monde.

Par conséquent,

Vu la demande d'avis du Préfet du Calvados sur le dossier d'autorisation environnementale concernant l'extension de capacité et la méthanisation des boues de la station d'épuration du Nouveau Monde,

Après consultation de la commission urbanisme et transition écologique du mardi 22 mars 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet d'extension de capacité et méthanisation des boues de la station d'épuration du nouveau monde.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT